

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

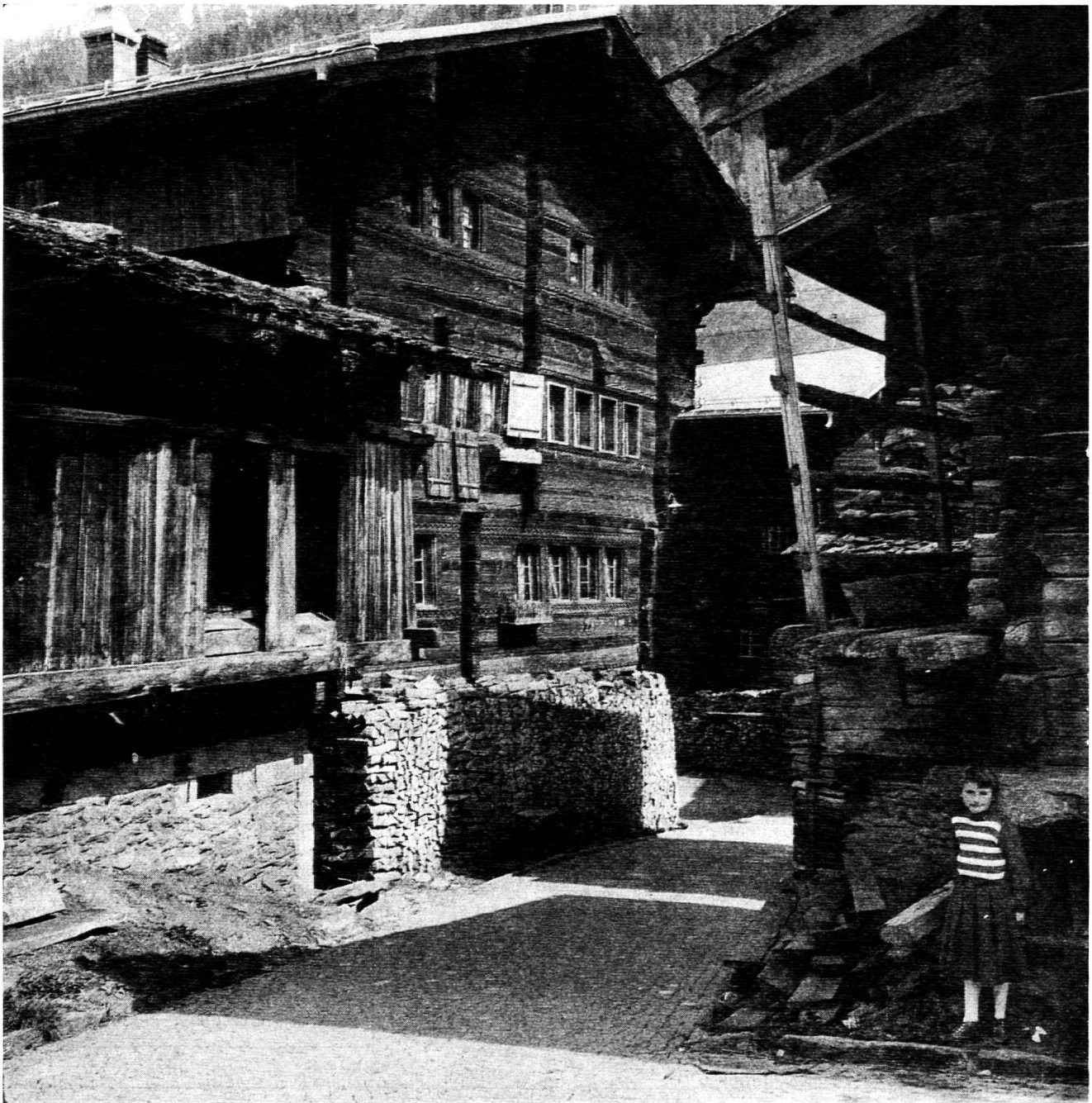
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

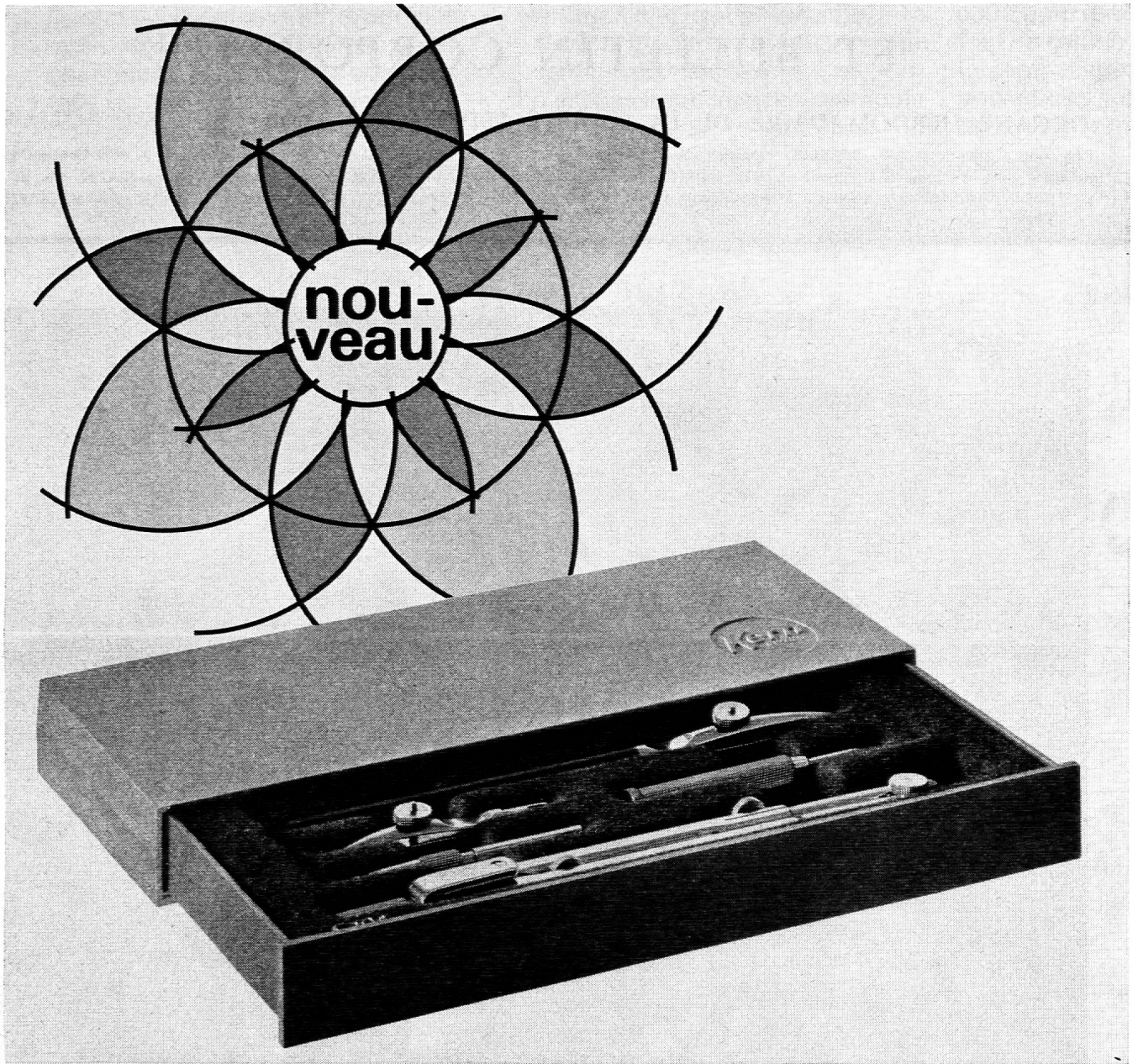
ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



*S'en ira-t-elle un jour, comme tant d'autres,
grossir la foule anonyme des villes?*

Compas Kern pour écolier dans une boîte aux couleurs attrayantes



Les quatre combinaisons les plus réduites de compas Kern pour écoliers sont livrées dans un étui moderne, en matière synthétique de toute première qualité, aux teintes gaies.

Non seulement l'étui est nouveau, mais aussi le compas. Une rallonge coulissante permet de tracer facilement et rapidement de plus grands cercles.

Kern & Cie S. A. Aarau

Veillez m'envoyer, à l'intention de mes élèves, _____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

comité central

Pâques 1966

Nos lecteurs auront le chagrin d'être privés de leur lecture habituelle le vendredi 8 avril prochain, ce qui, je l'espère bien, ne compromettra cependant pas la joie de leurs vacances. Bonnes Pâques à tous! et au 15 avril!

G. W.

Séminaire de Chexbres

Le prochain séminaire pédagogique, organisé en commun par le CIPR et la SPR, aura lieu les 20 et 21 mai, à l'Hôtel Victoria.

Le thème général est « Ecole de qualité? Ecole de quantité? ».

Les sections sont priées de penser dès maintenant à leur délégation.

G. W.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise* (II)

a) Extrait du rapport (suite)

Introduction.

En adoptant les principes de base 1 à 4, la commission a posé les exigences auxquelles devra répondre la structure à édifier :

1. Elle doit être articulée de telle manière que le cheminement scolaire des enfants soit déterminé par leurs aptitudes, à l'exclusion de toute présélection socio-économique ;
2. L'orientation y sera continue ;
3. Elle offrira des possibilités de réorientation, de passage d'un type d'études à un autre.

Pour satisfaire à de telles conditions, il faut concevoir l'organisation scolaire comme un tout : un édifice destiné à recevoir, sous le même toit, toute la population enfantine et adolescente, et dont les divers locaux sont reliés entre eux de manière à permettre une circulation intérieure aisée.

La structure à élaborer différera de l'organisation historique par l'absence de points de rupture (...).

Pour que l'organisation soit bien adaptée à la fonction pédagogique de l'école, il faut (...) qu'elle favorise l'égalité des chances devant l'instruction. Mais ce n'est pas en niant la diversité des aptitudes, la variété des dons naturels, les différences de niveau intellectuel et en nivelant vers le bas, qu'on établit les conditions de cette égalité des chances et qu'on assure chez l'enfant, « le développement le plus complet de ses aptitudes ».

La commission pense, au contraire, que (...) la structure scolaire doit être assez souple et diversifiée pour que chacun y trouve la voie où il pourra le mieux mettre en valeur ses talents. C'est pourquoi elle ne peut donner son adhésion au système rigide de « l'école unique », dans le sens strict du terme, dont l'adoption, par ailleurs, serait impossible dans le cadre institutionnel de l'instruction publique en Suisse. A côté de sa fonction pédagogique, la plus importante, l'école en exerce une autre, de caractère socio-économique. La société et l'Etat attendent d'elle qu'elle assure la formation générale, d'abord, professionnelle ensuite, de tous ceux qui auront à exercer une activité économique, technique, scientifique, administrative, culturelle, à quelque échelon de la hiérarchie des fonctions qu'ils se trouvent (...). Mais il n'appartient cependant pas à l'école d'ajuster son recrutement et de diriger les enfants et adolescents vers les différentes voies d'accès aux professions, en fonction des besoins de l'économie. Son rôle est d'orienter les élèves selon leurs aptitudes et leurs intérêts.

Si l'organisation scolaire doit répondre, avant tout, à des exigences pédagogiques, il faut reconnaître aussi l'existence d'autres facteurs dont l'action peut être déterminante dans l'élaboration d'une structure. C'est notamment le cas pour les sections qui aboutissent aux trois types de maturité reconnus par la Confédération. La réglementation fédérale, tout en laissant une certaine latitude aux cantons, fixe des exigences minima quant à la durée des études et aux programmes. C'est là un secteur de l'organisation pour lequel une commission cantonale ne jouit pas de la pleine liberté de proposer la solution qui, pédagogiquement, lui apparaît la meilleure (...).

C'est aussi le cas pour la décentralisation de l'enseignement secondaire inférieur, qui favorise l'application du premier principe de base et présente trop d'avantages pour qu'on puisse songer à un partage différent des tâches entre collège et gymnase. La structure proposée par la commission ne s'accommoderait pas sur ce point d'un régime autre que l'actuel (...).

* Voir « Educateur » du 25 mars, page 191.

(A suivre.)

Association des maîtres de classes supérieures

L'article qui suit devait paraître dans le précédent « Educateur » ; un acheminement postal quelque peu lent a rendu cette publication impossible. Mais cet article garde toute son actualité, et les collègues, que le cours pourrait intéresser, voudront bien faire diligence pour s'inscrire.

Dans l'« Educateur » de la semaine passée a paru la liste des cours organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Je me permets d'attirer votre attention, chers collègues, sur le cours d'allemand que donnera M. Vaney, du 11 au 23 juillet, à Winterthour.

Au moment où, à juste titre, l'enseignement des langues étrangères est remis en cause, il est bon que ceux qui enseignent l'allemand en primaire supérieure (comme aussi dans les classes primaires, classes à option, etc.) puissent bénéficier des leçons d'un spécialiste des méthodes nouvelles. Le cours de M. Vaney sera un cours de **didactique de l'allemand**. Il sera donné **en français** et préparera de façon directement pratique à l'enseignement. Il sera complété par des visites à Winterthour et dans la région avoisinante.

Fr. R.

Aux maîtres primaires enseignant l'allemand

Le cours 69 : **Enseignement de l'allemand pour maîtres de langue française**, donné en français par M. Pierre Vaney, sera essentiellement un **cours de didactique**. Voir communiqué ci-dessus.

Vestiaire - Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Chaque mois, nous habillons environ cinquante enfants de nos classes lausannoises et vaudoises. Souvent et durant toute l'année ces enfants partent en

colonies, en sanas, en préventoriiums ou sont placés dans des familles à la montagne ou à la campagne. Malheureusement, nous sommes dépourvus de chaussures, sous-vêtements et pantalons, pour garçons de 6 à 10 ans. Si quelques classes veulent faire une collecte d'habits, nous serions heureux de regarnir nos rayons.

Les colis peuvent être déposés le lundi, le vendredi et le premier mercredi du mois entre 14 et 16 heures, vestiaire CROIX-ROUGE SUISSE, Palud 7 au 2e étage, ou expédiés par poste en port dû à la même adresse.

S. Joosli.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 9 avril 1966, dernier délai.

Baulmes. Maîtresse de travaux à l'aiguille, avec coupe et confection à l'école ménagère (poste à temps partiel). Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Corseaux. Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Obligation d'habiter la commune.

Grandson. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Le Chenit. Maître de classe supérieure à Chez-le-Maître. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Roile. Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste itinérant), actuellement 22 heures à l'école ménagère, au collège secondaire, école primaire de Gilly et classe supérieure de Bursins. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Vuarens. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 12 avril 1966. Appartement à disposition.

genève

Union des instituteurs

Actualités pédagogiques

Cours de perfectionnement 1966.

Cette première expérience, obligatoire pour tous les enseignants du 1er degré à Genève, a été intéressante à plus d'un égard. Si elle a nécessité un énorme travail de la part de nos collègues inspecteurs et « moniteurs », cet effort n'a pas été vain, en ce sens qu'il a profité en premier lieu à ceux qui l'ont fourni. Une action désintéressée est toujours enrichissante pour son auteur.

Mais ce qui importe, ce sont les bénéficiaires plus ou moins tangibles que chacun de nous saura en tirer, selon ses besoins ou son tempérament. Au premier abord, on a tendance à vouloir contester la validité d'une telle expérience, car elle se déroule dans d'autres conditions que celles de nos classes. En outre, pour juger de ses résultats, il faudrait pouvoir connaître tous les prolongements et réactions qu'elle entraînera dans notre enseignement du point de vue de l'intérêt de l'enfant.

Ce qui est certain, c'est que sur le plan professionnel, le rassemblement de quelque huit cent cinquante

enseignants à raison de septante par jour, appelés à assister en groupes à des leçons de lecture données par leurs propres collègues, est un fait peu banal. Il faut les féliciter, ces audacieux, de s'être jetés dans la fosse aux lions avec tant d'empressement. L'un ou l'autre se sont révélés parfois brillants.

Ce qui ressort des opinions exprimées et entendues au cours des conversations du mardi 22 mars, sous un soleil printanier propice à la bienveillance, peut se résumer comme suit :

1. Bien qu'un seul objet — la lecture — fut à l'ordre du jour, nous avons été quelque peu « bousculés », parce qu'on a voulu nous présenter trop de choses en une seule journée.

2. Introductions trop longues pour des gens du métier : une demi-heure doit suffire pour dire l'essentiel, d'autant plus qu'une abondante et utile documentation nous a été fournie.

3. Nous avons été frustrés de la discussion du matin et de l'après-midi, comme si le dialogue n'avait pas été jugé désirable entre spécialistes et artisans. Ou bien est-ce simplement par manque de temps, le minutage ayant fait défaut ?

4. La technique d'exploitation de la lecture silencieuse, par vagues successives de questions toujours plus

difficiles, laisse rêveur les praticiens : seuls quelques enfants semblent avoir participé activement à la leçon.

Ces critiques se veulent constructives, car nous avons intérêt à être satisfaits et enrichis, du moment que nous sommes tous attelés au même char de l'école.

En résumé, bilan positif, sous réserve d'un meilleur dosage des phases de l'expérience.

Présentation d'un auteur.

Ce cours facultatif fut un régal. Sans doute le doit-on à la culture et à la sensibilité poétique de notre inspecteur Claude Bois, à l'intérêt du sujet traité, à la maîtrise de notre collègue Pierre Schlaeppli et aussi à la large discussion qui s'est déroulée spontanément à la suite de l'éblouissante leçon du matin.

Je n'en dirai pas davantage, car j'ai eu la vision de ce que serait notre enseignement si toutes les disciplines pouvaient s'adresser à la sensibilité de l'enfant, à son sens de la beauté et de l'humour, et non seulement à son intellect. Et si le maître avait le loisir de méditer durant des heures chacune de ses leçons !

E. F.

Centre d'information

Nouveau centre d'intérêt pour les petits

(2e enfantine à 2e primaire)

Après **Les Indiens**, paru en 1963 actuellement épuisé, et **Les Noirs**, dont il reste quelques exemplaires, le groupe de travail de l'Ecole enfantine vient de mettre sur pied

Les Esquimaux.

Cette charmante étude débute par une documentation illustrée de croquis sur le pays et ses habitants à deux et quatre pattes. Puis vient une « lecture » avec la présentation de UN et UNE.

Exercices sensoriels, jeu mimé, travaux manuels, chants, se succèdent et sont couronnés par une « Histoire à raconter ». Un bibliographe met un point final à ce travail de 35 pages A 4.

Vendu 4 fr. 50 l'exemplaire, cet ouvrage peut être commandé au **Centre d'information UIG** par CCP 12 - 151 55 — quantité à indiquer au dos du coupon, s. v. p.

E. F.

CIA — Rappels éludés

Un certain nombre de collègues, dames et messieurs, ont bénéficié au cours des années scolaires 1964-1965 et 1965-1966 d'un congé d'une année ou deux. A leur retour, ils ont trouvé un traitement qui avait passablement augmenté. Alors que leurs collègues restés en activité ont payé intégralement les rappels entraînés par l'augmentation, eux n'en ont payé qu'une petite partie et n'ont pas subi le rappel massif d'octobre 1964 ni celui de 1965 échelonné sur deux ans. Or, comme le fait remarquer notre actuaire, le rappel n'est pas fonction de la présence ou de l'absence du sociétaire, mais uniquement de l'augmentation de son traitement. Le rappel annuel pourrait être perçu en une seule fois ; s'il est réparti sur dix mois, c'est pour en faciliter le paiement. Nos collègues qui en ont éludé une partie, du fait de leur absence, sont donc tenus de payer la totalité des rappels 1964 et 1965. Une retenue supplémentaire mensuelle variant de 20 à 110 francs suivant les cas sera effectuée sur leurs traitements d'avril à novembre.

Si des collègues se trouvent gênés par cette mesure, ils pourront s'entendre avec le soussigné pour étaler le paiement sur un plus grand nombre de mois.

Ed. Gaudin.

34, rue de la Servette,
1202 Genève,
Tél. 33 80 73.

Tribune libre...

Des lunettes pour lire plus tôt

Dans les commentaires sur le sort de sa motion, M. Dominicé s'intéresse au problème de la lecture. C'est le propre des députés de s'intéresser à tout, aussi bien à l'agrandissement d'un aéroport qu'au pourcentage de pipi dans les bains publics. La démocratie, le moins mauvais de tous les systèmes de gouvernement, transforme les politiciens en touche-à-tout. Les spécialistes leur doivent le respect, et nous autres spécialistes en enseignement devons nous incliner devant toute loi qui n'aurait pour seule valeur que d'être populaire ! Ah ! que nos députés ne disposent-ils, au même titre que le gouvernement, d'experts à eux attachés, experts qui pourraient être consultés à bon escient et sur la science desquels pourraient se fier les politiques !

Belle utopie !...

Voici donc ce que M. Dominicé dit de la lecture :

« Plus vite l'enfant saura lire, plus vite il pourra s'instruire par lui-même. Tout commence en effet par la lecture, il en résulte que, dans cette discipline, tout devrait être mis en œuvre pour accélérer le rythme de l'instruction dans ses débuts. »

Textuel. Vous l'avez lu, de vos yeux. Tout commençant par la lecture, vous pourrez maintenant réfléchir avec moi.

Je veux bien être pendu si tout commence par la lecture... Je croyais, au contraire, que tout devait s'achever par un texte. Une bonne leçon, selon nos conceptions actuelles (seraient-elles déjà démodées ? il faudrait nous le dire !), commence par l'expérimentation. Une vie humaine débute ainsi. C'est tout ignorer de l'enfant jusqu'à cinq ans que de ne pas s'en rendre compte. Le temps de la lecture intervient lorsque tout un processus préalable s'est développé. Un texte est une abstraction dont l'enfant ne peut tirer que ce qu'il sait comprendre.

Tenez, mon petit garçon désire apprendre à lire, en ce moment. Dévoré de curiosité, il cherche à repérer les quelques lettres qu'il sait dans tous les livres et dans tous les journaux. Le temps de la lecture est venu. Mais le temps de la compréhension de ce qu'il va lire va s'étendre loin en avant dans son avenir. Lui apprendre à lire vite, ce n'est pas lui donner la clef des rébus que peuvent être des textes pour son entendement. Il comprendra Descartes quand le temps sera venu dans sa tête de saisir le rationalisme. Il n'existe pas, à ma connaissance, des lunettes spéciales pour déchiffrer Platon à quatre ans.

Vous avouerais-je que je sais lire, bien qu'ayant passé par l'Ecole primaire publique ?... Pourtant, voici quelque chose d'apparence toute simple, qu'Einstein a écrit avec des signes que je peux déchiffrer séparément depuis de nombreuses années, mais dont la synthèse m'échappe, quelque effort que je puisse fournir : **E = MC2**. Rien à faire : **E = MC2**, ça ne me dit rien.

Peut-être ne suis-je pas assez intelligent pour le comprendre? Ce qui est vexant. Ou alors, ce qui est moins humiliant, ce n'est pas de ma faute. Comme le pense M. Dominicé, c'est celle de ma maîtresse

d'école enfantine, une femme merveilleuse, dont je garde le plus rayonnant souvenir, mais qui, vraiment, ne m'a pas assez vite appris à lire...

Le sans-grade.

neuchâtel

Assemblée générale annuelle de la SPN

Les quelque deux cents collègues qui ont assisté à l'assemblée générale à La Chaux-de-Fonds ne l'auront certes pas regretté, car les discussions menées avec autorité et précision par le collègue E. Hasler ont été animées.

Après les salutations et les souhaits de bienvenue aux représentants des autorités et des sociétés de la SPR, le président passe à l'ordre du jour.

Les deux premiers points : le procès-verbal de la dernière assemblée et le rapport du Comité central sont adoptés sans débat.

Rapport de la commission financière

Les divers orateurs s'accordent pour louer l'excellent travail que la commission a fourni. Il est toutefois un peu décevant de constater qu'entre l'esprit du rapport et les chiffres de nos revendications, l'écart est important. C'est ainsi, particulièrement, que la différence entre nos salaires et ceux de nos collègues secondaires a plutôt tendance à s'accroître, alors que nos vœux vont dans le sens d'un resserrement de l'écart entre les différentes classes. Cette situation risque fort, à l'avenir, de rendre plus difficile encore le recrutement des instituteurs. D'autre part, il est à remarquer que si le principe de l'égalité des salaires n'est pas combattu, il se devrait d'être assorti d'un système d'allocations familiales plus substantielles.

Mais où la déception est la plus marquée c'est dans le fait que le Conseil d'Etat a déclaré dans la dernière session du Grand Conseil que la revalorisation n'interviendra qu'en janvier 1967. Cette temporisation est de nature à rendre nos revendications insuffisantes, puisque la moyenne suisse, sur laquelle nous avons établi nos calculs aura vraisemblablement changé.

Le président de la commission financière, Jean John, en réponse aux interpellateurs relève que le rapport fixe une politique à long terme, alors que nos revendications actuelles doivent tenir compte des réalités. En particulier, il fallait trouver un dénominateur commun à tous les intéressés, afin que nos propositions aient plus de poids. C'est actuellement dans le degré secondaire que la pénurie d'enseignants est la plus lourde, et cela peut expliquer la raison de l'augmentation de l'écart des salaires.

Il est certes regrettable que le rapport de la commission n'ait pas été diffusé plus largement. Chaque collègue intéressé pouvait toutefois s'en procurer un exemplaire en prêt chez son président de section. En

fin de débat, l'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante :

« Lors de la dernière session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a fait, sur les traitements, une déclaration qui a causé une vive déception dans le corps enseignant primaire. La SPN demande instamment aux autorités de tout mettre en œuvre pour que la revalorisation financière déploie ses effets en 1966 déjà. »

Rapport sur les lignes directrices de l'école préprofessionnelle

Il est présenté par Claude Grandjean, rapporteur du groupe de travail, qui en est l'auteur. Des différentes interventions il ressort que si l'on veut que cette section ne se transforme pas peu à peu en parent pauvre, il est nécessaire de tracer des limites précises entre celle-ci et la section moderne. Les expériences faites sont encore insuffisantes pour tracer une règle. Il semble toutefois que la solution adoptée à La Chaux-de-Fonds aille dans le sens de nos désirs. Les élèves qui ont une année de retard ne peuvent suivre la préprofessionnelle que si leurs parents s'engagent à leur faire suivre une dixième année. A la sortie de 4^e, les élèves reçoivent un certificat de fin d'études et pourront désormais être admis en section technique du technicum.

Programme d'action de la SPN

Le président du Comité central, Marcel Jaquet expose à l'assemblée qui les fait siennes les principales lignes de la politique qui sera celle de la SPN dans l'année qui vient.

Il s'agit notamment :

- de la réorganisation de l'école normale et des études pédagogiques ;
- de la mise en place de la réforme ;
- de la lutte contre la dévalorisation de notre brevet ;
- du principe de la représentation du corps enseignant dans tous les organes officiels s'occupant des questions scolaires ; nos représentants devraient y être plus nombreux, et désignés par la SPN ;
- d'obtenir une meilleure coordination entre les degrés de l'enseignement et entre les sections ;
- d'insister pour que les programmes primaires servent de base aux programmes secondaires ;
- d'intervenir pour que ne soient plus confiés des remplacements à des personnes non qualifiées, ce qui entraîne une dévalorisation de notre profession ;

**DEPUIS 1891, TOUJOURS A
L'AVANT-GARDE DE LA MODE
FÉMININE ET MASCULINE**

L'ENFANT
MARX PL ST-LAURENT LAUSANNE
PRODIGE

— de prévoir la possibilité pour les enseignants primaires de gravir certains échelons dans le cadre de leur fonction.

Le problème de l'Ecole normale et des études pédagogiques apparaît suffisamment important pour que l'assemblée se rallie à la proposition d'organiser une séance extraordinaire sur cet objet. En attendant, le Comité central reçoit mission de défendre avec énergie le principe que seuls peuvent être admis à l'école normale des candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un titre rigoureusement équivalent.

Membres honoraires

Les collègues suivants sont proclamés membres honoraires : Mmes et MM. Christine Evard, Marc Jaquet, Madeleine Jeanneret, Léopold Berner, Julie Hofmann,

Suzanne Gaberel, Théodore Vuilleumier, Julie Bolle, Madeleine Landry et Jeanne Courvoisier.

Divers

Le président de la SPR, Armand Veillon se plaît à relever la part importante que prend le corps enseignant neuchâtelois dans les affaires de la SPR. Il invite chacun à prendre part au prochain congrès de Montreux. Le sujet du rapport « Pénurie » est de première importance.

Au cours du repas, d'aimables paroles furent adressées aux membres honoraires nouvellement proclamés qui avaient répondu à l'invitation du CC.

La projection du film du centenaire « Quand nous étions petits enfants » a enchanté les participants. Cette bande n'a rien perdu de sa fraîcheur ni de son actualité.

G. B.

jura bernois

Le synode prévôtois contre la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant

Un synode extraordinaire de la section SIB de Moutier a été convoqué au chef-lieu le lundi 21 mars. Un seul point figurait à l'ordre du jour : l'examen de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. Après discussion, les participants ont voté la résolution suivante :

« La section SIB de Moutier estime que l'article 1, alinéas 2, 12, 15 et 16, concernant la légalisation des cours spéciaux et le délai d'attente pour l'obtention du diplôme d'enseignement primaire, est préjudiciable au recrutement des enseignants et aux intérêts de la profession. Elle s'oppose à cette nouvelle loi et en recommande le rejet aux électeurs. »

Le synode du district de Delémont également

La section SIB du district de Delémont s'est réunie en une assemblée extraordinaire, le mercredi 23 mars, au chef-lieu. En ouvrant la séance, M. Jean-Pierre Boegli, maître secondaire à Delémont, justifia les raisons de la convocation inhabituelle de l'assemblée et rappela que les sections des Franches-Montagnes, de Porrentruy, de Courtelary et de Moutier avaient toutes eut l'occasion de discuter de la loi sur la formation du corps enseignant, prenant position contre le projet. Avant la réunion des présidents de section prévue à Berne le 28 mars, il était souhaitable que la section de Delémont fasse connaître aussi son avis.

Il incombait à M. Michel Girardin, maître d'application, membre du comité, de faire l'historique du projet de loi soumis au peuple le 17 avril. Il en releva les avantages : 36 semaines d'enseignement obligatoire au lieu de 4 ans comme aujourd'hui (mais en pratique 2 ans), introduction de nouvelles branches à l'Ecole normale, légalisation de l'externat, encouragement au perfectionnement pour parfaire la formation. Il en dit aussi tous les inconvénients : législation des cours spéciaux même si la pénurie est résorbée, possibilité de création de nouvelles écoles normales indépendantes, atteinte portée au recrutement dans les écoles normales, injustice vis-à-vis des instituteurs qui sont les seuls touchés dans l'obligation qu'ils ont de servir durant un temps déterminé, situation morale du « vicaire » sans diplôme dans le village, etc.

L'inconvénient majeur réside toutefois dans le fait que l'enseignant ne recevrait son diplôme qu'après une

période de deux années dès sa sortie de l'Ecole normale, après avoir accompli un vicariat de 36 semaines. La remise de ce brevet ne serait plus de la compétence de l'Ecole normale, mais d'une commission nommée par le gouvernement. Il s'agirait donc d'un contrôle direct du gouvernement sur les futurs instituteurs. La remise du diplôme pourrait aussi tenir à bien des aléas pouvant notamment provenir de motifs politiques.

De nombreux membres prirent part à la discussion qui suivit. Lecture fut donnée d'une lettre de M. Henri Liechti, dans laquelle l'inspecteur scolaire recommandait à la section de se prononcer en faveur de la loi. Mais ce fut le contraire qui se produisit car il fut voté la résolution suivante :

« La section de Delémont de la SIB, réunie en assemblée extraordinaire le 23 mars 1966 après avoir pris connaissance de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant qui sera soumise au verdict du peuple le 17 avril prochain et après avoir entendu différents rapports et utilisé largement la discussion :

- regrette que des innovations aussi importantes que le vicariat ou « compagnonnage » (art. 15 et 16 de la nouvelle loi) aient été introduites entre la première et la deuxième lecture sans consultation des milieux intéressés ;
- déplore le manque de précisions quant à l'application pratique de ces nouvelles dispositions ;
- s'oppose vigoureusement au vicariat qui porterait atteinte au recrutement des futurs enseignants ;
- repousse le principe des sections d'écoles normales indépendantes ou rattachées à des écoles moyennes ou supérieures (art. 13, al. 1).

En conséquence, la section de Delémont de la SIB recommande à tous les électeurs de rejeter la loi sur la formation du corps enseignant, le 17 avril prochain. »

Dans les divers, plusieurs questions furent traitées. Un participant lança un appel pour que, par solidarité professionnelle, les membres du corps enseignant s'abs-tiennent de se présenter au poste de la classe supérieure de Courtételle, au cas où le maître dont la postulation, lors de la première mise au concours, a été écartée par la commission scolaire, bien qu'il ait été seul candidat, pour des motifs politiques, serait à nouveau sur les rangs.

Nouvelles maîtresses ménagères

Lundi 22 mars a eu la cérémonie de fin d'année à l'Ecole normale des maîtresses ménagères. La commis-

sion de l'Ecole normale, avec M. Georges Joset, inspecteur, président, la commission des examens, avec M. Maurice Pétermann inspecteur, président, MM. Keller et Gigon, secrétaires à la DIP, M. Jean Jobé, préfet, M. René Godat, représentant de l'autorité communale, ainsi que quelques personnalités des milieux scolaires bruntrutains, assistaient notamment à cette manifestation.

M. Pétermann procéda à la remise de treize diplômes de maîtresses ménagères à Mlles Marie-Claude Bueche, Bienne; Christiane Buttikofer, Damvant; Jacqueline Mettraux, Porrentruy; Viviane Meyer, Crémises; Marlyse Ogi, Tramelan; Francine Parrat, Delémont; Christiane Sala, Delémont; Agnès Salomon, Courtedoux; Chantal Sanglard, Porrentruy; Marianne Tendon, Courtételle; Michèle Voëlin, Porrentruy; Anne-Marie Zbinden, Reconvilier; Heidi Zurbuchen, Sonvilier.

M. Feignoux quitte la carrière

Après le repas servi par les élèves, il fut officiellement pris congé de M. Frédéric Feignoux, directeur de l'Ecole normale ménagère. Divers orateurs relevèrent les mérites que M. Feignoux acquit dans l'enseignement. M. Joset lui remit un souvenir au nom de la direction de l'instruction publique, de la commission et du corps enseignant. S'exprimèrent encore tour à tour, M. Keller, premier secrétaire à la DIP, M. Roger Cattin, secrétaire de la commission cantonale, M. Casagrande, de Bienne, ancien vice-président de cette commission, M. le Dr Edouard Juillard.

M. Edouard Châtelain, nouveau directeur, dit son admiration pour l'œuvre accomplie et déclara qu'il ferait tous ses efforts pour que rayonne et progresse l'Ecole normale des maîtresses ménagères. Il appartint naturellement à M. Feignoux de remercier chacun pour sa gratitude.

A. F.

Sans fautes ou toute la grammaire en 30 questions et réponses

Dans son trente-sixième « Propos », l'éminent professeur et philosophe Emile Chartier, plus connu sous le nom d'Alain, note avec sagacité : « Il n'y a qu'une manière d'imprimer l'orthographe et la grammaire dans une tête d'enfant : c'est de répéter et de faire répéter, c'est de corriger et de faire corriger ».

On a pu quelquefois se gausser de l'importance que l'enseignement primaire a, de tout temps accordé à l'orthographe. Que n'a-t-on écrit en particulier sur les méthodes de jadis, sur les dictées quotidiennes (la « dictée de papa », non préparée évidemment) que subsistent encore certains malheureux candidats aux examens d'admission à l'école secondaire.

Des pièges de la grammaire aux chausse-trapes de l'orthographe d'usage

Il n'y a pas si longtemps que l'on dictait encore, au lieu d'un texte d'auteur, telle page étonnante où une ingéniosité maligne savait allier, de la façon la plus inattendue, les pièges de la grammaire aux chausse-trapes de l'orthographe d'usage.

Et pourtant, l'orthographe est une des techniques de base qu'il faut acquérir; quoi qu'on en dise, elle demeure l'un des premiers signes de la culture. On ne sait pas sa langue quand on défigure, en les écrivant, des mots usuels, ou lorsqu'on fait des fautes d'accord, voire de conjugaison. M. Jourdain en avait parfaitement

conscience quand il adressait à son maître la requête que l'on sait.

Depuis une quinzaine d'années, il ne se passe guère de mois sans qu'une nouvelle méthode d'orthographe soit proposée au corps enseignant. La dernière qui nous est parvenue porte un titre affriolant : « Sans fautes, ou toute la grammaire en 30 questions et réponses » (Editions Quirin, Neuchâtel).

Dans sa préface, l'auteur, M. Charles-André Henry, affirme que nous n'avons pas besoin de réformer l'orthographe ! « C'est dans notre façon de penser « grammaire » que la réforme s'impose. Il est urgent d'opérer une discrimination fondamentale dans la matière enseignée sous cette application. Les grammaires dites « nouvelles » — en réalité des succédanés de la grammaire Larousse de 1850 — comme tous les programmes « remaniés » ou « allégés », continuent de noyer l'orthographe proprement dite dans la « grammaire ». L'orthographe reste délayée dans une masse de connaissances aux terminologies abstraites ou rébarbatives, nullement indispensables pour écrire sans fautes. On compromet l'acquisition rapide et définitive de l'orthographe par une étude simultanée de la langue. On gave l'élève de notions de morphologie ou de structure de phrases, on l'accable d'exercices fastidieux sur la valeur ou sur l'emploi des mots ou des temps, sur le rapport des propositions entre elles, sur les formes verbales ou la concordance... On invite le patient à rechercher les compléments du verbe, ceux de l'adjectif ou du nom. A trouver des sujets apparents ou réels. A distinguer l'adjectif épithète de l'attribut du sujet. Bref, la lexicologie, le style et la syntaxe prennent à chaque instant le pas sur l'orthographe pure. Et l'élève passe sa leçon de « grammaire » à transposer ou à transformer des propositions, à les mettre à une autre voix, à un autre mode, à un autre temps, etc... Exercices qui relèvent de la culture de la langue, non de l'art d'écrire correctement. Pourquoi ne pas les faire plus tard ? Lorsqu'on saura écrire sans fautes... Apprendre une langue est une chose. L'écrire en est une autre... puisque aussi on peut parler le français sans savoir l'écrire encore !... Chaque chose en son temps... C'est moins l'orthographe qu'il faut réformer que notre méthode d'enseignement de cette discipline. »

La dictée non préparée n'apprend pas l'orthographe

Les controverses sur la méthodologie de l'orthographe ne seront sans doute jamais épuisées. Toutefois, la plupart des auteurs estiment aujourd'hui que la dictée non préparée n'apprend pas l'orthographe. Elle force l'enfant à inventer la graphie des mots inconnus. Néanmoins, elle demeure un exercice indispensable, mais uniquement un exercice de contrôle; on en fera donc rarement.

A l'opposé, la dictée trop préparée mot à mot, n'a guère de valeur, car elle se résume à un exercice de mémoire visuelle.

Le juste milieu réside assurément dans la dictée semi-préparée, remise en honneur dans les célèbres « Cours d'orthographe » de M. et Mme Bled (Hachette). Rappelons en passant que ces ouvrages, adoptés officiellement par les écoles primaires de Paris, ont été introduits comme manuels obligatoires dans les écoles primaires jurassiennes. L'élève est invité à mémoriser l'orthographe d'une douzaine de mots d'un usage courant, mais d'apparence difficile. Parallèlement, il étudiera une règle de grammaire, par exemple l'accord du verbe, qui aura fait l'objet de la dernière leçon, suivie elle-même d'exercices d'application. Au cas particulier,

la dictée contiendra une douzaine de phrases sur l'accord du verbe avec son sujet, phrases qui renfermeront de surcroît les douze mots réputés difficiles.

On le constate, il s'agit d'éveiller et d'éduquer l'attention de l'enfant en la fixant sur l'étude d'une ou de deux difficultés au lieu de la laisser se disperser, sans profit, au hasard.

Le maître ne ramasse plus les cahiers immédiatement... pour les corriger et les rendre huit jours plus tard. Ce procédé tendait à fixer les fautes bien plus qu'à les éliminer. Au contraire, chaque élève corrige son cahier (et non pas celui du voisin !) sous la surveillance attentive du maître, qui contrôlera ultérieurement tous les travaux. L'autocorrection est la meilleure des corrections ; encore faut-il instaurer dans sa classe un climat d'honnêteté — ce qui ne dispense nullement l'instituteur d'ouvrir l'œil !

« La grammaire française en deux minutes »

Le livre de M. André-Charles Henry, qui s'adresse surtout aux élèves du degré supérieur, contient trois pages de tableaux synoptiques intitulées : « La grammaire française en deux minutes ». Ce mémento « résumé en quinze phrases toutes les règles de l'accord en français. »

Loin de nous la pensée de jouer aux aristarques en nous livrant à une critique exhaustive de l'ouvrage. Nous n'aurions pas qualité, et moins encore de goût, pour ce genre d'exercice. Est-il permis de relever néanmoins qu'une faute d'accord de participe passé (page 57) a échappé à l'attention de l'auteur ? C'est un peu gênant dans un ouvrage qui s'intitule « Sans fautes ». Mettons tout uniment cet oubli sur le compte de la fatalité ; elle guette chaque correcteur.

Elle ne figurera plus dans la seconde édition de l'ouvrage, nous en sommes certain, pas plus d'ailleurs qu'une fâcheuse interversion de lignes à la page 64 ; quant à la notice de la page 21, elle pourra être utilement complétée pour éviter tout risque de confusion dans l'accord de quatre-vingts.

Mais ces légères imperfections de détail ne nous ont pas empêché d'apprécier toute la valeur de l'ouvrage, qui propose d'autre part une méthode originale pour la correction des dictées. Encore faut-il posséder le « Questionnaire », première partie de son livre, et le « Lexique », qui paraîtra ultérieurement.

« Après avoir appris le questionnaire à fond, note M. André-Charles Henry, on passera à la dictée. Mais non pas à la « dictée-surprise », exercice malfaisant et négatif au plus haut point, décelant chez l'élève non ce qu'il sait, mais ce qu'il ne sait pas !... Après avoir dicté son texte, le maître demandera à ses élèves de le corriger eux-mêmes, séance tenante, en s'aidant de leur « Questionnaire » et de leur « Lexique ». La meilleure note ira à l'élève qui remettra une dictée ne contenant pas la moindre faute d'orthographe. Le but sera ainsi atteint... Nos pères répugnaient à l'emploi du dictionnaire. Faire une dictée à coups de lexique leur eût paru de la dernière rigolade. Beaucoup de maîtres pensent encore comme eux. Les temps ont pourtant chan-

gé ! Les besoins et les élèves aussi... L'expérience a montré — la nôtre d'abord, puis celle des collègues qui se sont engagés sur la même voie que nous — que ce travail personnel de correction, de recherche de la faute possible, était un merveilleux stimulant pour l'élève, un exercice rentable du point de vue intellectuel autant qu'au point de vue scolaire. La dictée devient un exercice passionnant, une sorte de compétition sportive entre les élèves. On s'y acharne comme sur des mots croisés... »

Sans attendre la parution du « Lexique », inventaire complet de la langue française, on peut fort bien utiliser le dictionnaire. Mais il est nécessaire d'apprendre à l'élève à s'en servir. Combien de maîtres apprennent-ils à leurs élèves à consulter un dictionnaire ? Qu'on nous permette de signaler au passage la brochure passionnante du professeur Roller, distribuée par les Editions Larousse : « A travers le dictionnaire. »

Mais revenons à l'orthographe pour souligner une dernière fois encore, tout l'intérêt de « Sans fautes », et reconnaître avec l'auteur qu'il convient de réformer l'enseignement de l'orthographe plutôt que de réformer l'orthographe.

Pierre Henry.

P. S. — La Commission des moyens d'enseignement pour les écoles primaires de langue française du canton de Berne nous prie d'informer le corps enseignant qu'elle recommande l'ouvrage de M. André-Charles Henry, non pas en tant que manuel à l'usage des élèves, mais comme livre du maître, digne de figurer en bonne place dans la bibliothèque méthodologique de tout instituteur.

Par souci d'impartialité, nous croyons devoir préciser que nous ne connaissons pas l'auteur de « Sans fautes ». Nous savons seulement que notre homonyme est un ancien élève de l'École normale de Porrentruy et qu'il enseigne actuellement le français à l'École de commerce des jeunes filles, à Berne.

« Compagnonnage » et recrutement des écoles normales

Dans l'article que vient de publier M. Walter Klötzli, président de la commission allemande des examens du brevet d'enseignement primaire (voir E. B., N° 12, du 19.3.66, pages 186-188) nous avons relevé une abondance de « futur » et de « conditionnel » ; le secrétariat de la SIB *ibidem*, pages 189 et 190) ajoute encore au climat d'incertitude dans lequel nous nous mouvons en cette affaire.

Cependant, M. Klötzli glisse comme chat sur braise lorsqu'il évoque, en page 187, le danger de la non-remise du brevet, après 4 ans, sur le recrutement des écoles normales : « On a craint, écrit-il, que cette nouvelle réglementation influence de façon négative le recrutement des écoles normales. Sans négliger cet argument, nous devons toutefois souligner que cette procédure ne constitue aucun inconvénient pratique pour le jeune maître à sa sortie de l'École normale. L'introduction d'une cinquième année d'études à l'école normale aurait en revanche engagé beaucoup de jeunes gens à fréquenter le gymnase ». Le contenu de cette dernière phrase est discutable, car l'introduction d'une cinquième année d'études serait une mesure de revalorisation de celles-ci, ce que l'on ne saurait dire de la mesure envisagée par la loi... Mais laissons cela.

« On a craint... » **l'on craint encore...** et l'on est même sûr que le vicariat, ou « compagnonnage » d'un certain

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglaise, Stetweg 35 - CASTRICUM, Pays-Bas.

genre, nuira au recrutement des écoles normales. Il me sera certes permis de répondre aux arguments purement théoriques de M. Klötzli, que **je n'ai pas encore rencontré un seul élève, ou ancien élève, ou parent d'élève qui m'ait déclaré que la non-remise du brevet au bout de 4 ans ne l'eût fait hésiter, voire renoncer, à entrer à l'école normale.** Il ne s'agit pas là d'un « inconvénient pratique » existant ou n'existant pas pour le jeune maître, mais bien d'un problème d'ordre moral, relevant plutôt du sens des valeurs, et non dépourvu d'un élément affectif... Car la mesure envisagée, même édulcorée, se traduit d'abord par un abaissement de la mission des écoles normales, un coup à leur prestige et donc, *ipso facto*, par une diminution de l'attrait qu'elles présentent à la jeunesse.

Quoi ? de deux jeunes gens de la localité X qui se quittent à la fin de l'école secondaire, l'un sort, 4 ans après, d'un technicum avec son diplôme et l'autre de l'école normale muni d'un « certificat d'éligibilité provisoire ? » Et l'on veut nous faire croire que cette réalité ne fera pas fonction de repoussoir au sein de bien des familles lors du choix de la carrière d'un fils ?

M. Klötzli comprendra nos inquiétudes, qui sont aussi celles d'une majorité de plus en plus affirmée de membres du corps enseignant, lorsqu'il aura relu les pro-

pres déclarations de M. le directeur de l'Instruction publique faites en réponse à MM. les députés Kiener et Dübi, rapportées dans les comptes rendus des séances du Grand Conseil (20 septembre 1965, pages 382-383). Celui-ci, en effet, déclarait notamment qu'en voulant introduire un vicariat, « on tue déjà dans l'œuf le recrutement des écoles normales ». « Il est inutile, poursuivait-il de faire une loi sur la formation du corps enseignant si vous introduisez cette prolongation de deux années d'études. » Où donc chercher référence plus pesante et plus convaincante que celle-là, puisqu'elle émane d'un ancien directeur d'école normale, parfaitement au courant des conditions de recrutement de nos séminaires ? Ceci dit sans la moindre intention polémique ou ironique. Mêmes modifiées, agencées, amenuesées, minimisées, les mesures qu'entraînent les articles 15 et 16 de la loi qui nous est soumise sont extrêmement dangereuses pour le recrutement des écoles normales. Se le dissimuler équivaldrait à pratiquer la politique de l'autruche.

D'où, pour une bonne part, notre immense inquiétude en face de ce problème ; inquiétude que l'article de M. Klötzli est loin d'avoir dissipée, hélas !

Ed. Guéniat,
directeur Ecole normale.

divers

Service de placement SPR

Une famille d'Yverdon qui désirait placer sa fille pour un an en Allemagne a inséré une offre dans un journal de Francfort. Elle a reçu une vingtaine de réponses, qu'elle communiquera volontiers, par notre intermédiaire, aux familles que cela peut intéresser.

A. P.

Echange d'appartement

Un grand nombre de familles de Suisse alémanique et des Pays-Bas se sont inscrites chez nous pour passer les vacances d'été en Suisse romande en procédant avec leurs collègues romands à un échange d'appartement. Prière de s'adresser aussi vite que possible à : Stiftung Kur- und Wanderstationen, Wohnungstausch, Domänenstrasse 5, 9008 St-Gall.

Rencontres internationales - Eté 1966

Rencontres internationales de Paris

Comme précédemment, la Ligue française de l'enseignement et son Office central pour la coopération culturelle internationale (OFFICO) organiseront des Rencontres internationales qui se dérouleront toutefois cette année à la Cité universitaire de Paris, du 15 au 30 juillet 1966.

Elles comprendront un programme de découverte de la capitale et de ses environs, des débats sur les problèmes intéressant la jeunesse et les éducateurs, des visites, des spectacles et des excursions. En outre, les participants auront la possibilité de suivre, en partie ou en totalité, les travaux du Congrès international de l'éducation laïque, qui aura lieu du 17 au 24 juillet, et ceux du Congrès de l'Union internationale humaniste et laïque qui tiendra ses assises du 25 au 30 juillet.

Il convient de noter qu'une connaissance moyenne

de la langue française est indispensable pour prendre part aux Rencontres.

Le montant de l'inscription s'élève à 300 F., visites, excursions et spectacles compris. Les limites d'âge se situent entre 18 et 25 ans pour la Rencontre de jeunes tandis que les candidatures pour la Rencontre d'éducateurs sont acceptées à partir de 21 ans.

Inscriptions : Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, s'adresser à OFFICO, 3, rue Récamier, PARIS 7e.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz
sa



Grands et petits, ils
roulent tous sur

ALLEGRO



H. Bitschard & Cie. S.A.

Genève, 18, Place Cornavin

Transports internationaux

Agence de voyages

Succursale : Lausanne, 32, av. de la Gare

partie pédagogique

Visites d'entreprises

L'information professionnelle à l'école est à l'ordre du jour. Un peu partout, les maîtres, tout particulièrement ceux dirigeant une classe terminale, commencent à intégrer dans leur programme d'enseignement des indications sur les métiers que leurs élèves, une fois dans la vie active, auront la possibilité d'exercer. C'est un fait étrange qu'il ait fallu bien du temps pour s'apercevoir que l'homme travaillant avec joie constitue aujourd'hui encore, malgré tout le développement formidable et imposant de la technique et de l'industrie, le facteur le plus important et le plus précieux de l'économie. C'est pourquoi il faut, tant pour des raisons économiques que pour des raisons humaines, faire en sorte que l'enfant prenne goût peu à peu à une activité qu'il exercera avec plaisir après sa sortie de l'école.

L'information professionnelle permet aux enfants de se rendre compte à la fois de ce qui se passe dans le monde et de prendre conscience de leurs capacités.

Dans quelques contrées, des instituteurs se sont spécialisés dans le domaine de cette information. Ils portent le nom d'**informateurs**. Ils se distinguent des conseillers de profession en ce sens qu'ils ne font pas passer des tests individuels aux élèves pour apprécier d'une manière scientifique leurs aptitudes. Ils ne les placent pas non plus en apprentissage. Ces soucis restent du ressort exclusif des orienteurs professionnels qui sont au courant des méthodes de la psychologie appliquée et restent en rapport constant à la fois avec les bureaux de la formation professionnelle et avec les associations professionnelles.

Un grand nombre de moyens peuvent être employés par ces informateurs. La présentation de **films**, par exemple, montrant des ouvriers au travail en est un, souvent très efficace.

A ce propos, une commission suisse composée d'orienteurs et de pédagogues visionnent les films et parfois les diapositifs créés le plus souvent par les associations professionnelles, les acceptent avec diverses remarques utiles pour les instituteurs chargés de les présenter aux élèves, ou quelquefois les rejettent parce qu'ils ne répondent pas à certains critères pédagogiques ou psychologiques.

Une autre moyen qui permet aux adolescents de se rendre compte de l'exercice des métiers, c'est la **visite des entreprises** qui, actuellement, prend une importance accrue dans beaucoup d'écoles.

Mais une telle visite doit être soigneusement préparée. Voici à titre d'exemple un plan de travail susceptible de rendre quelques services :

En classe, l'informateur présente tout le matériel qu'il a réuni concernant la profession, éventuellement les professions dont on pourra observer l'exercice : règlement d'apprentissage, photos, prospectus, journal d'entreprise, règlement d'ateliers, articles de journaux, etc., et donne les explications nécessaires. Ensuite, dans un cahier spécial, les diverses questions que l'on désire poser au cours de la visite y sont notées. Par exemple, s'il s'agit d'un atelier de mécanique, un élève a fait la remarque suivante : « dans telle brochure,

on parle de la raboteuse. » Et voici sa question : « Serait-il possible d'observer quelques instants un mécanicien travaillant à cette machine ? »

Une jeune fille demandera à l'occasion de la visite d'un laboratoire : « J'aimerais savoir si une laborantine peut s'installer à son compte après son apprentissage et quelques années de stage ? »

Voici maintenant, toujours avant la visite, les divers sujets que l'on peut aborder :

Nature du métier et aptitudes.

Un court historique du métier est apprécié des élèves.

Comment s'exerce la profession : debout, assis, déplacements fréquents.

Quelles parties du corps demandent plus spécialement à être résistantes (jambes, dos, bras, etc.).

Les organes essentiels (cœur, poumons, organes digestifs).

Sens de la **vue**. La question des couleurs joue-t-elle un grand rôle dans l'exercice du métier ? Est-il nécessaire de pouvoir apprécier exactement à l'œil de courtes distances ?

Sens de l'**ouïe**. Le métier exige-t-il qu'on sache remarquer de légères différences de sons, si oui, dans quelles opérations ?

Sens du **toucher**. Son rôle dans le métier ? Est-il nécessaire qu'on sache apprécier rapidement au toucher les faibles aspérités d'une surface, les formes d'un objet de petites dimensions ?

Doit-on se servir parfois des deux mains ? Dans quelles opérations ? Un gaucher peut-il exercer facilement le métier ?

Maladies professionnelles les plus fréquentes. Accidents du travail (chutes, coupures, brûlures).

Aptitudes intellectuelles et morales.

Pour exercer le métier envisagé d'une manière efficiente, que faut-il entendre par l'expression : ouvrier intelligent ?

Quelles **qualités morales** sont indispensables pour réussir dans le métier ? Honnêteté, conscience professionnelle, ordre, soin, persévérance, volonté, etc.

Instruction.

Quelles connaissances scolaires sont indispensables pour commencer l'apprentissage du métier et réussir l'examen de fin d'apprentissage ? (français, calcul, géométrie, dessin, etc.).

Atmosphère du métier.

a) Les ateliers (clairs, sombres, poussiéreux, chauds, froids, propres, tranquilles, bruyants, etc.).

b) Organisation, arrangement (machines, marchandises, travail des ouvriers, leur équipement).

c) Travail individuel, en petits groupes, en équipe imposante.

Les travaux de la profession.

- a) Activité essentielle.
- b) Activité secondaire.
- c) Programme d'apprentissage (année par année).

Perfectionnement après la fin de l'apprentissage et perspective d'avenir (diplôme de maîtrise permettant de postuler des emplois de contremaître, de chef de fabrication, etc.).

Matériau et outillage.

Structure de la matière première, degré de propreté et de précision dans sa transformation.

Principaux outils utilisés.

Appareils divers dont plusieurs automatiques.
Les gestes exécutés le plus souvent.

Production.

Sous quelle forme arrive la matière première. Produits finis. Ce que l'on confie à l'apprenti, au manoeuvre, à l'ouvrier qualifié.

Conditions sociales.

Etat du marché du travail. Etrangers occupés. Salaires (de l'apprenti, des ouvriers et des employés), avancement, recrutement, indépendance relative ou subordination. Organisation professionnelle (associations patronales et syndicales).

Avant la visite, il est nécessaire que l'informateur prenne contact avec le directeur de l'entreprise ou avec son remplaçant et lui précise ce qu'il désire observer avec ses élèves et les renseignements qui peuvent être donnés.

Cette information doit être considérée comme un élément de culture, ce qui signifie que même les élèves qui n'ont pas le goût d'apprendre telle profession étudiée acquièrent tout de même quelque chose de valable, parce que des leçons directement pratiques et non livresques contribuent à revaloriser l'enseignement, tout spécialement dans les classes de fin de scolarité où les élèves très souvent ont pris l'école en grippe.

Utilisation de la visite d'entreprise.

L'élève établira tout d'abord un procès-verbal de tout ce qu'il aura vu et entendu en se référant aux divers chapitres indiqués dans le plan ci-dessus. Ce rapport sera conservé soigneusement dans un classeur ad hoc. Au bas de ce document figureront : l'adresse de la firme, une courte caractéristique de son importance : grande — moyenne — petite, moderne, machines anciennes, automatiques, etc.

Les rapports de visites de plusieurs entreprises concernant une même profession permettront aux adolescents d'avoir une idée claire de cette profession.

Exercices d'application.

Après l'étude d'un métier, complétée par la visite d'une entreprise, il est normal d'utiliser ce qui a été observé et appris en proposant aux élèves maints exercices d'application. S'il s'agit par exemple de l'étude du métier de mécanicien et de la visite d'un atelier de mécanique, **une dictée orthographique** semblable à celle-ci fixera dans l'esprit des élèves des mots lus et entendus :

Les machines-outils.

Ce qui est surprenant et amusant, ce sont les moyens de préhension, les mains de toutes sortes dont les hommes se servent pour saisir le feu : c'est le grand pont roulant qui porte cent cinquante tonnes et qui va, d'un bord à l'autre de l'atelier, à la hauteur du toit, laissant pendre comme des lianes tout son attirail de chaînes, de câbles et de crochets. Voici le pont électrique, il s'avance gracieux, rapide et prompt comme un oiseau aux grandes ailes grises et silencieuses. Il plane un instant ; puis il emporte le bloc informe, pendu à ses pattes comme un mouton. Puis ce sont les grues qui vont et viennent, actives, prenant le fer en feu sous le bras comme des ménagères l'anse de leur panier ; puis ce sont des fourches, des tridents, des pelles, des crochets à main, des mains de fer, des antennes d'insecte, des serres d'oiseau, des pattes de crabe et d'écrevisse.

Voici une **rédaction** faite par un élève de classe supérieure. Le sujet était : « Décrivez les machines de l'atelier de M. X. au repos, puis au travail » :

Quel silence avant l'arrivée des ouvriers dans l'atelier d'ajustage.

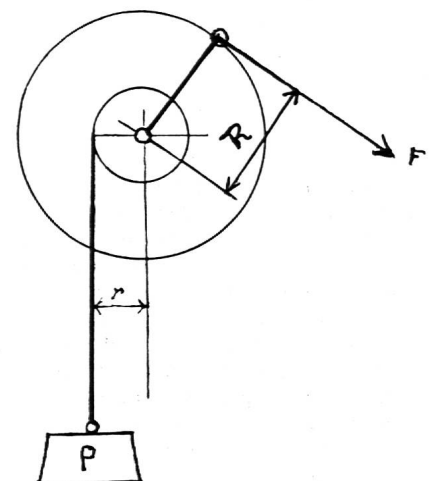
Une lumière bleue tombe des verrières. Voici à droite, en entrant, les étaux-limeurs et les fraiseuses, immobiles dans un alignement de parade, avec leur coulisseau arrêté à mi-course. En face, la perceuse, la raboteuse, la machine à tailler les engrenages : silhouettes compliquées que les profanes considèrent avec une admiration craintive. De l'autre côté, enfin, la compagnie familière et sans prétention des perceuses et des tours.

Dès que la sonnerie retentit, que le courant s'élanche dans les moteurs, vacarme subit ! Les machines ronronnent, crient hurlent, pleurent l'huile mélangée aux copeaux et à la limaille. Les surfaces s'aplanissent, les trous se percent, le métal s'arrondit, s'amenuise, s'effile, sous le rude effort de l'outil.

Toutes ces machines, dont la plupart soumises à la volonté de leurs conducteurs, dégagent du bloc informe la pièce luisante et solide qui doit jouer un rôle utile dans l'ensemble complexe auquel elle est destinée.

Un ou deux **problèmes simples de mécanique** intéresseront vivement les élèves des classes secondaires et supérieures. A titre d'exemple, en voici un :

Treuil.



Un treuil est un appareil de levage possédant un tambour actionné directement par une manivelle ou indirectement par des engrenages.

Considérez le treuil simple ci-dessous.

P = le poids du fardeau ;
r = le rayon du tambour ;
R = le rayon de manivelle ;
F = l'effort moteur.

Quel est le moment de P par rapport à l'axe du tambour ?

Rép. : $P \times r$.

Et celui de F ?

Rép. : $F \times R$.

Quand l'équilibre sera-t-il obtenu ?

Rép. : Quand le moment de l'effort moteur sera égal à celui de la charge.

Ecrivez : $FR = \dots$

Rép. : $FR = Pr$.

Tirez la valeur de F.

Rép. :

$$F = \frac{Pr}{R}$$

Concluez : l'effort moteur est proportionnel à ...

Rép. : L'effort moteur est proportionnel à la charge, au rayon du tambour et inversement proportionnel au rayon de manivelle.

Pour soulever la charge il faut développer un effort légèrement supérieur à F ; pourquoi ?

Rép. : Pour vaincre les résistances supplémentaires : frottement des tourillons, raideur du câble.

Quel est le chemin parcouru par l'effort moteur pour un tour de manivelle ?

Rép. : $2 \pi R$.

Et celui parcouru par la charge pendant le même temps ?

Rép. : $2 \pi r$.

La conclusion reste la même : on perd en chemin parcouru... (ce que l'on gagne en force).

Des exercices de calcul, de géométrie, des dessins, etc., une ou plusieurs lectures (voir « Au seuil de la vie active », pages 75, 85, 86) compléteront l'étude de l'activité ou des activités observées lors de la visite de l'entreprise.

J. S.

bibliographie

BIBLIOGRAPHIE D'OUVRAGES SUR L'EUROPE A L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1965. 67 pages. Prix : 2 francs français. En vente à la Section des publications du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

L'enquête sur l'enseignement du civisme dans les pays européens, menée en 1962-1963 dans le cadre de la Campagne d'éducation civique européenne et dont les résultats ont été publiés par le Conseil de la coopération culturelle dans son ouvrage « Civisme et Education européenne », a révélé, notamment le besoin d'une documentation de base qui aiderait les enseignants à préparer à l'usage de leurs élèves des leçons portant sur des sujets européens.

C'est pour répondre à ce besoin que la présente brochure a été élaborée par un groupe international d'experts. Elle se présente sous forme d'une liste d'ouvrages choisis, rédigés pour la plupart en anglais, en français, en allemand ou en italien, dont chacun fait l'objet d'une analyse succincte. Cette liste a été volontairement limitée pour deux raisons : les enseignants en exercice n'ont que peu de temps à consacrer aux études de base et des bibliographies européennes plus complètes se trouvent déjà à la disposition des chercheurs.

Il serait faux de prétendre que tous les ouvrages d'importance consacrés aux questions européennes ont été examinés et analysés par le comité de rédaction ; aussi bien, une bibliographie comme celle-ci ne saurait jamais acquérir un caractère définitif. On peut cependant légitimement soutenir que l'enseignant qui, sur la base des notes analytiques, retiendra et lira, ne fût-ce qu'un petit nombre des ouvrages cités, sera bien mieux à même d'expliquer à ses élèves le destin commun de la famille européenne des nations.

Etant donné que l'éducation civique, sous son aspect européen, peut être introduite dans nombre de disciplines différentes, conformément au système d'enseignement du pays intéressé, la bibliographie a été divisée

en neuf sections : 1. Géographie ; 2. Histoire ; 3. Philosophie ; 4. Culture (généralités, littérature, musique, peinture, architecture et sculpture) ; 5. Intégration européenne ; 6. Education ; 7. Education civique européenne ; 8. L'Europe et le monde ; 9. Manuels scolaires et ouvrages pour la jeunesse.

Le Centre d'information de la Campagne d'éducation civique européenne (Centre européen de la culture, 122, rue de Lausanne, Genève) vient d'entreprendre la publication d'un bulletin contenant des plans de leçons et de brèves analyses de matériel pédagogique nouveau d'intérêt européen, à l'usage des enseignants, le bulletin complètera la présente bibliographie.

PAQUERETTE

*Pâquerette, pâquerette,
Il y a des gouttes d'eau
Sur ta collerette
Et tu plies un peu le dos...*

*Pâquerette, pâquerette,
Le beau soleil printanier
Viendra-t-il les essuyer ?
Pâquerette, pâquerette,
Qui souris près du sentier,
Je te souhaite...*

*Pâquerette, pâquerette,
Il y a sur ton cœur d'or
Un frelon en fête ;
Tant il est ivre qu'il dort !*

*Pâquerette, pâquerette,
L'aile du vent printanier
Va-t-elle le balayer ?*

*Pâquerette, pâquerette,
Qui rêves près du sentier,
Je te le souhaite.*

Philéas Lebesgue.

Alder & Eisenhut AG

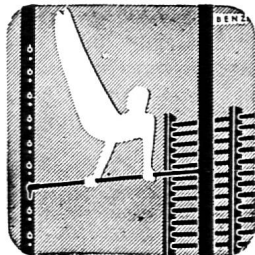
Fabrique d'engins et appareils de gymnastique,
de sport et de jeux

KÖSNACHT-ZÜRICH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel

Nos fabrications sont conçues sur
les exigences de la nouvelle
école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités,
sociétés et particuliers



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres
de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Hauterive ÉCOLE DE SECRETARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRETARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

Konstruvit

ne sèche pas dans son tube



Nouveau



Tube muni de la
fermeture spéciale
tenant lieu à la fois de
spatule et de dispositif
pour suspendre

la colle pour chacun

Tubes à frs 1.25 et 2.25, en vente partout

Papeterie St-Laurent Charles Krief

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE
Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-
vous.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

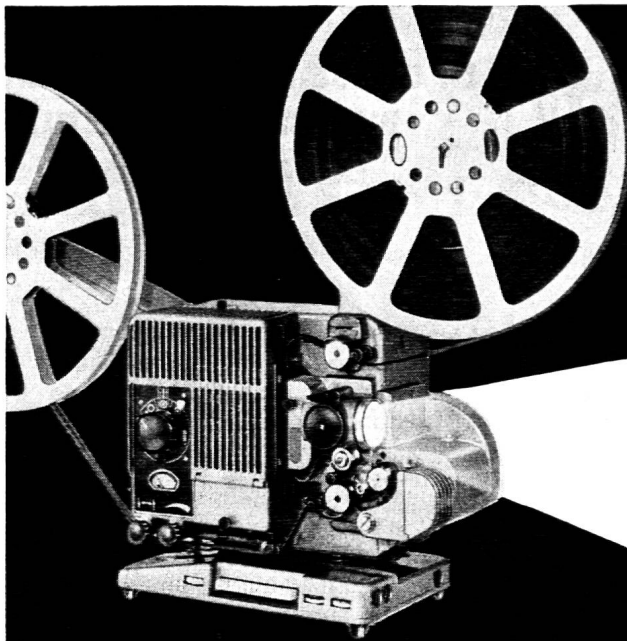
Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT

Schaefer
SPORTS
LAUSANNE

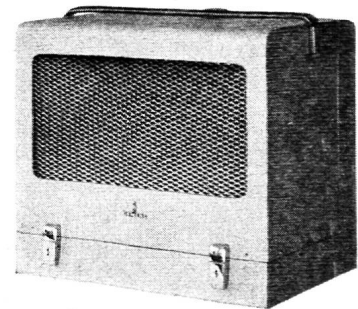



SIEMENS

13
**Kilogrammes
seulement!**

- Manipulation aisée
- Introduction du film simplifiée
- Aucun entretien
- Fenêtre de projection interchangeable
- Amplificateur transistorisé logé dans le socle, pour reproduction du son optique et magnétique
- Poids réduit — Fonctionnement plus doux — Luminosité accrue
- Raccordement direct à une prise lumière 110-240 V
- Mallette de transport avec haut-parleur incorporé
- Prix modéré

Le **nouveau** projecteur Siemens «2000», pour films de 16 mm, doté d'un amplificateur entièrement transistorisé logé dans le socle, ne pèse réellement que 13 kilos. Cet appareil très maniable a été **spécialement conçu pour les écoles**. Vous vous convaincrez facilement de l'excellente qualité de l'image et du son.



Demandez conseil à votre fournisseur!

Siemens S.A. des Produits Electrotechniques
Löwenstrasse 35, Téléphone 051/25 36 00
8021 Zurich

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

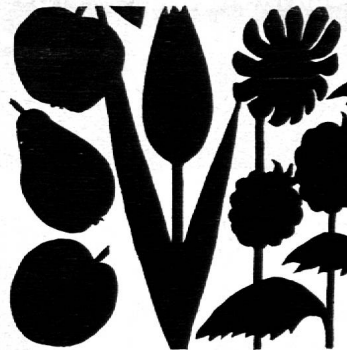
Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne



Pour légumes, fruits et baies

Engrais complet Lonza pour jardins

Nitrate d'ammoniaque

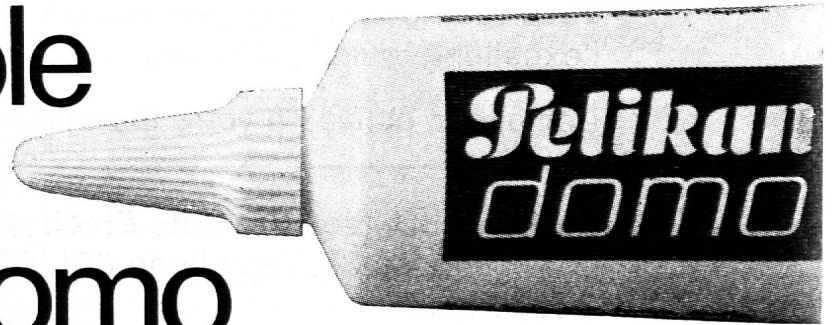
Pour un compostage rapide

Composto Lonza

LONZA SA BALE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

**Qui bricole
utilise
Pelikan-domo**



Pelikan-domo colle beaucoup de matériaux, tels que bois, cuir, feutre, étoffes, porcelaine, faïence, etc.

Tube de 60 cm³ Fr. 1.50

Tube de 100 cm³ Fr. 2.25

J.A.
Montreux 1